

## PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 20 Juin 2024

N° 29

Le **vingt juin deux mille vingt-quatre** à vingt heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur LANGLOIS Jean-Claude,

Date de la convocation :  
13/06/2024

Nombre de Conseillers :

**15**

Présents :

**9**

Votants :

**11**

### **Etaients présents :**

Mesdames : Alexandre – Galtié – Hornstein - Klisnick – Pazery - Piot

Messieurs : Javary – Cochin -

### **Pouvoirs :**

Mme Canarezza, pouvoir donné à M. Langlois

Mme Maillard, pouvoir donné à M. Cochin

Absents excusés : Mme Laroche - M. Calegary – M. Joly – M. Leclercq –

Mme Alexandre a été élue secrétaire de séance.

### **Compte-rendu du Conseil Municipal du 21 mai 2024**

**Après signature du procès-verbal par Monsieur le Maire et Madame la Secrétaire de séance**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE et ADOPTE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 mai 2024.

### **Décisions du Maire**

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation reçue du Conseil Municipal conformément aux articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

**2024/003** Portant sur la signature d'une convention n°2024/005/00033 relative à la mise à disposition d'agents du CIG pour une mission de remplacement – Service finances arrivant à son terme le 9 juillet 2024.

#### **1) Numérotation de rue**

Suite à la vente du 11 Impasse des Cours une division avait été faite en deux lots :

Lot A : parcelles K513-K515-K517-K519

Lot B : parcelles K486, K490, K514, K516, K518

De ce fait, les deux habitations, propriétaire de la parcelle K 517 du lot A et propriétaire de la parcelle K518 du lot B ont le même numérotage de rue.

Il convient de leur attribuer des numéros distincts.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'attribuer les numéros suivants :

- Maintient au 11 Impasse des Cours pour le lot A parcelles K513-K515-K519 (terrains) et K517 (habitation)
- 
- Création et attribution du numéro 13 Impasse des Cours pour le lot B parcelles K486, K490, K514, K516 (terrains) et K518 (habitation)

#### **2) TARIFS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire invite les membres du conseil à revoir les tarifs communaux comme suit :

**Cantine scolaire** : annule et remplace la délibération n°169 du 19/10//2023

Suite à l'augmentation des tarifs par le fournisseur de la cantine scolaire au 1er janvier, au 1<sup>er</sup> mai et au 1<sup>er</sup> septembre 2023, le Conseil Municipal avait augmenté ses tarifs lors de la séance du 19 octobre 2023. Suite à la nouvelle augmentation du fournisseur au 1<sup>er</sup> septembre 2024, il est proposé l'augmentation suivante :

Repas élémentaire : 6 € TTC

Repas adulte : 6.30 € TTC

PAI (SI repas fourni par les parents) : 3 € TTC

**Garderie Municipal** : annule et remplace la délibération n°71 du 17/06/2021.

- Garderie du matin (7h30/8h50) à 4.10 €
- Garderie du soir (16h30/17h30) à 3.10 €  
(16h30/18h30) à 6.20 €
- Tout manquement des horaires à 4 € la séance
- Tout enfant restant dans la cour à la fermeture du portail à 16h30 automatiquement pris en charge par la garderie 6 €

**Salle Polyvalente** : (Délibérations en vigueur n°121 du 28/06/2022 et du 7 février 2023)

- Gratuité pour les associations affiliées à Jumeauville Loisirs
- Gratuité pour l'école communale
- Location à la journée : 220 €
- Location 2 jours : 550 €
- Location 3 jours : 700 € (en cas de jours fériés si les personnes restent 3 jours)
- Location aux associations non affiliées à Jumeauville Loisirs (cours / ateliers) : 330 € à l'année à raison d'une séance par semaine)

1 100 € de caution pour la salle pour dégradations, nuisances sonores ou tapages nocturnes

110 € de caution pour le ménage

La mise en location et sa tarification pour toute autre manifestation est laissée à la discrétion de Monsieur le Maire et de son Conseil Municipal. Les dons sont acceptés.

Tarifs inchangés

**Cimetière Communal** : (délibération en vigueur n°121 du 28/06/2022)

Intra-muros : habitants de Jumeauville et leur famille proche ainsi que ceux qui ont déjà une concession mais qui n'habitent plus sur Jumeauville.

Extra-muros : toute personne n'habitant pas la commune (sous réserve de concession disponible).

**Cavurne** :

- Prix de cette concession pour **30 ans** à 150 euros en intra-muros et à 400 euros en extra muros
- Prix de cette concession pour **50 ans** à 260 euros en intra-muros et à 700 euros en extra muros ;

**Caveau** :

- Prix de cette concession pour **30 ans** à 300 euros en intra-muros et à 800 euros en extra muros
- Prix de cette concession pour **50 ans** à 525 euros en intra-muros et à 1 400 euros en extra muros

**Columbarium :**

- Prix de cette concession pour **30 ans** à 900 euros en intra-muros et à 1 800 euros en extra muros

Tarifs inchangés

**Publicité dans le bulletin municipal** : annule et remplace la délibération n°121 du 28/06/2022.

- 55 € pour les entreprises dont le siège social est situé sur la Commune
- 140 € pour les entreprises extérieures à la Commune

**Droit de place pour les commerces ambulants** annule et remplace la délibération n° n°121 du 28/06/2022

- Redevance annuelle à la date anniversaire de la signature du contrat de 340 € pour les commerces ambulants avec véhicule pour un jour de présence par semaine.
- Redevance annuelle à la date anniversaire de la signature du contrat de 170 € pour les commerces ambulants avec véhicule pour un jour de présence une semaine sur deux.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** les tarifs communaux qui seront applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2024, tels qu'indiqués ci-dessus.

**3) Tarif Repas du 13 juillet 2024**

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**FIXE** le tarif communal qui sera applicable pour les repas du 13 juillet à :

- Gratuit pour les Jumeauvillois
- Personnes extérieures ou accompagnatrices à Jumeauville :
- 15 € Adultes
  - 8 € Enfants de -12 ans

**4) Désignation des membres de la Commission d'Affaires Scolaires**

**VU** le Code général des collectivités territoriales

**VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRE,

**VU** la délibération n° 36 du 15/12/2020 concernant mise en sommeil de la Caisse des Ecoles et la création d'une commission d'affaires scolaires,

**VU** la délibération n° 189 du 02/04/2024 concernant la suppression de la Caisse des Ecoles

**VU** la création d'une Commission d'Affaires Scolaires a été créée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021

Cette Commission d'Affaires Scolaires n'a pas de fonction délibérative mais seulement consultative.

Il est précisé que le Conseil Municipal déterminera un budget spécifique à la commission des affaires scolaires, en concertation avec les membres de cette commission afin qu'elle puisse continuer ses actions.

Le Conseil Municipal avait fixé sa composition à 10 membres : 5 conseillers municipaux et 5 membres,

**CONSIDERANT** le départ d'un membre extérieur, Monsieur le Maire précise qu'il est souhaitable de le remplacer,

## **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité**

**DESIGNE** comme membres de la Commission d'Affaires Scolaires et ce pour la durée du présent mandat,

Le Président : M. LANGLOIS Jean-Claude, Maire

Le Vice-président : M. JAVARY Bruno, Adjoint au Maire,

Conseillers Municipaux :

Monsieur Jean-Claude LANGLOIS,

Monsieur Bruno JAVARY

Madame Laurence TOURNEUR

Madame Laurence CANAREZZA

Monsieur Freddy CALEGARI

Membres extérieurs :

Madame la directrice de l'école, représentante de l'inspection académique : Sonia LIBERPRE

Madame Annick ANDRE, représentante du Préfet et du Sous-préfet

Madame Stéphanie ALLILI, (déléguée de parents d'élèves de l'école)

Madame Séverine DELAUNE, (déléguée de parents d'élèves de l'école)

Madame PERNOT Lucile a été nommée en remplacement de Monsieur Thibaud NAULET, (parent d'élèves).

Le Conseil Municipal autorise le Président de la Commission d'Affaires Scolaires à désigner cette personne pour le dernier poste vacant (en remplacement d'un parent d'élèves)

### **5) Permanences élections législatives**

Suite à la dissolution de l'Assemblée Nationale, les élections législatives auront lieu le 30 juin et 7 juillet 2024.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE de l'organisation suivante :**

#### **1<sup>er</sup> TOUR le 30 juin 2024**

**Président de bureau titulaire :** M LANGLOIS

Secrétaire titulaire : Mme PIOT

Assesseurs titulaires : M JAVARY – Mme PAZERY

**Tableau des permanences :** (1 Président suppléant, 2 assesseurs suppléants)

<b>8h – 11h</b>	<b>11h – 14h</b>	<b>14h – 17h</b>	<b>17h – 20h</b>
- <b>M LANGLOIS</b>	- <b>M COCHIN</b>	- <b>Mme PIOT</b>	- <b>M JAVARY</b>
- Mme CANAREZZA	- Mme LAROCHE	- M JOLY	- Mme HORNSTEIN
- Mme PAZERY	- Mme KLISNICK	- Mme MAILLARD	- Mme GALTIE

2 Scrutateurs : Mme CANAREZZA, Mme HORNSTEIN

#### **2<sup>ème</sup> TOUR le 7 juillet 2024**

**Président de bureau titulaire :** M LANGLOIS

Secrétaire titulaire : Mme PIOT

Assesseurs titulaires : M JAVARY – Mme PAZERY

**Tableau des permanences :** (1 Président suppléant, 2 assesseurs suppléants)

<b>8h – 11h</b>	<b>11h – 14h</b>	<b>14h – 17h</b>	<b>17h – 20h</b>
- <b>M LANGLOIS</b>	- <b>M LANGLOIS</b>	- <b>PIOT</b>	- <b>M JAVARY</b>
- Mme PAZERY	- M COCHIN	- M LECLERCQ	- Mme CANAREZZA
- Mme KLISNICK	- Mme LAROCHE	- M JOLY	- Mme GALTIE

2 Scrutateurs : Mme CANAREZZA, Mme GALTIE

## **Informations et questions diverses**

Gilets jaunes => 7/9 ans = 40, 4/6 ans = 20, 20 petites tailles

A acheter pour la rentrée : chacun d'entre nous se renseigne pour en avoir gratuitement.

Poser la question aux assurances ou autres.

Le tirage au sort du jury d'assises a eu lieu le 29 mai à 20h30. Aucun habitant de Jumeauville personne n'a été tiré au sort.

Les aides aux transports scolaires sont fortement diminuées par le conseil départemental.

Pour le SMTS : Pas d'augmentation en septembre 2024, mais augmentation en septembre 2025

SMRM transports et gymnase de Maule :

Pour les familles le tarif passe de 80 € à 150 € (annuel)

Pour la commune : le tarif passe de 1 736 € à 4000 €

10 places de parking ont été matérialisées clos des vergers afin d'éviter les verbalisations des riverains.

Nouveau Food truck. 1<sup>ère</sup> installation le jeudi 27 juin.

Dépôts sauvages : Beaucoup de dépôts en ce moment. Contact est pris avec la mairie de Maule pour voir comment on peut les nettoyer et les éviter.

Panneau sens interdit pas visible à l'entrée de la ruelle verte, caché par une haie de thuyas. Rappeler les obligations de taille de haie.

Brocante : installation devant les portes des riverains. Voir pour faire un règlement pour laisser le passage devant les portillons et faire attention au marquage au sol.

Antenne relais : moins de sifflements depuis la dernière maintenance. Mais lorsque le vent souffle à 24km/h on ré entend le sifflement. La société est venue constater mais ne nous a pas prévenus de son passage. Un nouveau ticket est ouvert auprès de la société.

Projet de plan de mobilité en Ile de France à étudier pour approbation par délibération à un prochain conseil.

Arrêtés d'interdiction des + de 10T rue de Goussonville et rue d'Hargeville. Lors de la réunion à GPSEO regroupant les mairies concernées et les syndicats agricoles, la décision a été prise de maintenir les arrêtés avec une mention spéciale « sauf aux engins agricoles et desserte locale ».

Les contrôles de vitesse et de stationnement s'intensifient à Jumeauville.

Les travaux sur la route de Maule : passage d'un fourreau pour la fibre. Ne sont pas très bien signalés des barrières empiètent sur la route

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Jean-Claude LANGLOIS, Maire



